



# DÉLIBÉRATION

## du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27 <hr/> Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>30 MARS 2023</b> Publiée, le <b>03 AVR. 2023</b> Notifiée, le	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .  <i>Étaient présents</i> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. <i>Étaient absents excusés</i> : / <i>Assistait également au titre des services</i> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON <i>Secrétaire de séance</i> : Mme Estelle GOIMBAUD <i>Date de la convocation</i> : 22 mars 2023
<b>Délibération n°23.2.25</b>	<b>ENFANCE - JEUNESSE</b> <i>Vote d'un tarif pour les voyages organisés par le Foyer des Jeunes</i>

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a convenu de proposer chaque année une actualisation des tarifs des services proposés aux usagers. A l'occasion de cette mise à jour en juillet 2022, divers tarifs ont été votés pour permettre la mise en œuvre de séjours allant de 3 à 5 jours.

**Cette année, un projet initié par des jeunes arrive à son terme et le départ est proche (vacances d'avril 2023). Etant d'une durée plus longue, 7 jours, il convient de convenir d'un tarif approprié.**

**Pour éviter de devoir recourir à une nouvelle délibération à chaque nouveau séjour, il est proposé de définir un tarif à la journée, sur la base des tarifs déjà votés, qui pourra ensuite être utilisé pour calculer le tarif demandé aux familles en fonction de la durée de chaque séjour.**

Ainsi, voici le tableau des tarifs actuels convenu pour un séjour de 5 jours :

	QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 800	801 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1000	1001 ≤ QF ≤ 1100	1101 ≤ QF ≤ 1300	1301 ≤ QF ≤ 1500	1501 ≤ QF ≤ 1700	1701 ≤ QF ≤ 1900	QF ≥ 1900
Mini-séjour - 5 jours	137,21 €	138,92 €	156,88 €	157,27 €	176,26 €	177,57 €	183,98 €	186,72 €	198,22 €	201,11 €	206,52 €	210,99 €

**Voici en adéquation, le tableau des tarifs à la journée :**

	QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 800	801 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1000	1001 ≤ QF ≤ 1100	1101 ≤ QF ≤ 1300	1301 ≤ QF ≤ 1500	1501 ≤ QF ≤ 1700	1701 ≤ QF ≤ 1900	QF ≥ 1900
Mini-séjour - 1 jours	27,44 €	27,78 €	31,38 €	31,45 €	35,25 €	35,51 €	36,80 €	37,34 €	39,64 €	40,22 €	41,30 €	42,20 €

*Après avoir entendu cet exposé,*


*Sur proposition du Maire ;  
Vu l'exposé présenté,  
Vu l'article L.2122-21-2<sup>ème</sup> alinéa du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant les tableaux présentés ;  
Considérant la délibération du Conseil Municipal du 13 juillet 2022 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité :**

► **ADOpte** Les tarifs présentés ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Pour extrait conforme au registre »

**Estelle GOIMBAUD**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,  
Nadine YOU**

